

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU,
ADDIS ABABA**

**QUATRIÈME SÉMINAIRE DE RÉFLEXION DU
CPS ET DES REPRESENTANTS PERMANENTS
DES AUTRES ETATS MEMBRES DE L'UNION
AFRICAINA AUPRES DE L'UA**

**4 – 5 SEPTEMBRE 2005
DURBAN (AFRIQUE DU SUD)**

**POUR LA CRÉATION D'UN CADRE DE L'UNION AFRICAINE EN VUE DE LA
RECONSTRUCTION ET DU DEVELOPPEMENT POST-CONFLITS (RDPC)**

POUR LA CRÉATION D'UN CADRE DE L'UNION AFRICAINE EN VUE DE LA RECONSTRUCTION ET DU DEVELOPPEMENT POST-CONFLITS (RDPC)

I. Introduction

1. La nécessité de créer un cadre de reconstruction et de développement post-conflits se fait de plus en plus sentir à mesure que l'Afrique assume davantage de responsabilités dans les domaines qui la concernent, notamment la paix et la sécurité. Avec le passage de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à l'Union africaine (UA), le continent a commencé à mettre en place des institutions et des mécanismes régionaux et continentaux en vue de la prévention, la gestion et le règlement des conflits violents. L'UA et les Communautés économiques régionales (CER) ont déployé des efforts plus grands pour faciliter les négociations en vue du règlement pacifique des différends existants, comme dans les cas, entre autres, du Burundi, de la République centrafricaine (RCA), des Comores, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo (RDC), du Libéria, du Soudan, et de la Somalie. Ce qui a permis d'enregistrer une baisse sensible dans le nombre des conflits en cours sur le continent.

2. Toutefois, dans plusieurs de ces pays, la paix demeure fragile, et ils doivent faire face à de nombreux défis. Un grand nombre d'obstacles au succès de reconstruction post-conflits sont liés à la combinaison de facteurs locaux, régionaux et internationaux. Dans de nombreux cas, le risque d'une recrudescence des conflits est élevé et les processus de paix demeurent précaires. Cette réalité nécessite l'adoption de mesures visant à promouvoir la consolidation de la paix pendant la phase de post-conflit, grâce à des activités qui seront couronnées de succès dans les domaines de la reconstruction et du développement post-conflits, qui permettront de parvenir à la croissance et au rétablissement. En conséquence, il est indispensable d'élaborer un cadre de reconstruction post-conflits qui servira de schéma d'exécution pour la consolidation de la paix sur le continent.

3. Dans le cadre de la nouvelle architecture continentale de gestion de la paix et de la sécurité de l'UA, la reconstruction et le développement post-conflits sont perçus comme des outils destinés à consolider la paix et à éviter aux pays qui sortent d'une situation de conflit de retomber dans la violence. L'un des défis majeurs auxquels l'UA et ses Etats membres sont aujourd'hui confrontés, consiste à définir un cadre stratégique et des programmes intégrés qui fournissent aux pays en transition un modèle qui puisse être adapté à leur contexte dans les efforts qu'ils déploient en vue de parvenir à la reconstruction et à la stabilité. Cette préoccupation est également partagée par les partenaires internationaux de l'Afrique, qui s'accordent sur la nécessité d'intégrer la reconstruction et le développement post-conflits dans leurs programmes de développement élargis en faveur du continent.

4. Le présent document souligne sous une forme de résumé, les principaux éléments constitutifs du cadre continental proposé pour la reconstruction et le développement post-conflits.

II. Mandat de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflits

5. La participation de l'Organisation continentale à la reconstruction et au développement post-conflits est antérieure à la création de l'UA et à l'adoption, en juillet 2002, du protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS). Depuis l'adoption, en juin 1993, de la Déclaration du Caire qui porte création du Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, l'OUA a pris toute une série de mesures et d'initiatives visant à consolider la paix à la suite des conflits. La Déclaration du Caire ne donne pas une définition précise des fonctions du Mécanisme en ce qui concerne la consolidation de la paix et de la reconstruction, mais indique bien que celles-ci étaient indispensables pour faciliter le règlement des conflits. Le Groupe de travail OUA/IPA, créé en 1995 a décrit la consolidation de la paix comme un processus continu qui implique une grande diversité d'activités qui visent à consolider la paix et qui cherchent aussi bien à s'attaquer aux causes profondes des conflits qu'à prendre les mesures pour renforcer les accords de paix aux lendemains des conflits.

6. L'UA joue un rôle clé dans le programme de reconstruction post-conflits du continent. Son mandat découle aussi bien des pratiques antérieures de l'OUA, que de l'Article 5(2) de l'Acte constitutif, sur la base duquel le Conseil de paix et de sécurité a été créé. La création du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) avait, entre autres, pour objectifs *de promouvoir et de mettre en oeuvre des activités de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflits ainsi que de consolider la paix et d'éviter la recrudescence de la violence [3(c) du CPS]. Compte tenu de ce qui précède, la consolidation de la paix, la reconstruction post-conflits, l'action humanitaire et la gestion des catastrophes constituent les principales activités du CPS.* Article 6(e) et (f) du CPS.

7. En outre, le protocole définit un certain nombre d'activités de reconstruction post-conflits dont le rétablissement de la primauté du droit, la mise en place et le développement d'institutions démocratiques et la préparation, l'organisation et la supervision d'élections dans les Etats membres concernés. Pour les pays touchés par des conflits violents, le mandat a été élargi pour y inclure *la consolidation des accords de paix qui ont été négociés, l'instauration de conditions pour la reconstruction politique, sociale et économique de la société et des institutions publiques, la mise en oeuvre du désarmement, de la démobilisation et de programmes de réinsertion y compris des enfants soldats ; la réinstallation et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées ; ainsi que l'assistance aux personnes vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les femmes et 'autres groupes traumatisés de la société.*

8. En ce qui concerne le champ d'application, le protocole souligne la relation entre la prévention des conflits et la consolidation de la paix et donne mandat au CPS de « prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher qu'un conflit, pour lequel un règlement a déjà été trouvé, ne dégénère ».

9. En juillet 2003, l'UA a mis en place un comité chargé de la reconstruction post-conflits pour trouver des solutions aux énormes besoins dans le domaine de la reconstruction au Soudan à mesure qu'il émerge du conflit, faute de quoi, le pays courrait le risque de retomber dans une situation de conflit. Le comité a élaboré une stratégie qui devrait guider l'UA en ce qui concerne sa contribution aux efforts qui seront menés au Soudan à la fin des conflits.

III. Raisons d'être d'un cadre pour la reconstruction et le développement post-conflits

10. Les raisons qui justifient la mise en place d'un cadre pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC) repose sur quatre composantes :

11. Impératif stratégique et normatif: Compte tenu de la complexité des initiatives de reconstruction post-conflits, un cadre convenu, qui permettrait d'aider collectivement toutes les parties concernées à analyser ce concept complexe et à mettre en place un modèle continental, contribuerait dans une large mesure à donner aux pays qui émergent des conflits un modèle qu'ils seront en mesure d'adapter à des situations précises. Ce cadre mettrait en exergue les principales activités qui sont déterminantes pour la consolidation de la paix, expliquerait les détails des normes d'application et fournirait les points de référence pour évaluer les résultats obtenus. Puisque l'Afrique s'est déjà engagée à mettre en oeuvre un programme conjoint pour la paix et la sécurité, un cadre défini par l'UA donnerait efforts de redressement un guide normatif qui s'accorde avec la vision et les aspirations générales du continent.

12. Une occasion de consolider la paix : A travers le continent, les pays qui émergent d'un conflit font l'objet d'une énorme pression, car il leur faut donner des preuves des dividendes de la paix dès la fin de la guerre. Cependant, dans la plupart des cas, pour traduire en bienfaits tangibles l'engagement pris en faveur de la paix, il convient de formuler des stratégies d'ensemble qui nécessitent des capacités et des ressources humaines et institutionnelles substantielles et exigent souvent un temps considérable. L'existence d'un point de repère réduirait une telle pression et faciliterait l'adoption d'une procédure de planification et de mise en oeuvre accélérée pour des programmes à effets rapides. Le cadre proposé fournirait une stratégie homogène et cohérente susceptible d'aider les pays à commencer à s'engager dans des processus qui visent à consolider la paix et la stabilité et à fournir des dividendes de paix aux populations touchées par les conflits.

13. Une stratégie pour corriger les erreurs du passé et tirer des enseignements des meilleures pratiques : Les expériences découlant des efforts déployés dans le passé pour la reconstruction post-conflits sur le continent ont indiqué plusieurs insuffisances, qui vont du cadre conceptuel aux niveaux stratégiques et opérationnels. Par exemple la plupart des modèles de reconstruction sont étrangers au continent, avec une participation limitée, si tant est qu'il y en ait, des pays/régions touchés ou de leurs populations. La plupart des programmes de reconstruction n'ont été axés que sur quelques aspects de la reconstruction et du développement post-conflits, le plus favorisé étant la DDRR. Il existe des preuves selon lesquelles même des programmes de ce genre ne sont pas souvent exhaustifs, et sont axés sur le désarmement et la démobilisation au détriment de la réhabilitation et de la réinsertion, ou alors font fi de couches entières de la population. Le cadre de la RDPC devrait tenir compte des enseignements tirés des erreurs ainsi que des meilleures pratiques du passé et identifier clairement la série d'activités à inclure dans tout programme de reconstruction.

14. Moyens permettant de pallier l'absence d'une coordination efficace en matière de reconstruction : Les efforts visant à restaurer la stabilité, à consolider la paix et à permettre à un pays de se reconstruire efficacement après des troubles politiques et des conflits sont complexes et nécessitent une coordination approfondie et efficace. Dans certains cas, le manque de coordination a conduit à mettre l'accent sur certaines priorités à l'exclusion d'autres, aggravant davantage les sujets de plainte dans des couches de la population, fragilisant de ce fait les buts et objectifs d'ensemble du programme de reconstruction. Il conviendrait d'éviter à tout prix ce genre d'erreurs, étant donné qu'elles peuvent entraîner l'instabilité voire même une reprise des conflits. Un cadre global pour la reconstruction et le développement post-conflits prévoirait des stratégies d'ensemble pour faciliter la coordination étroite et l'exécution par étapes des programmes humanitaire, de réintégration, de reconstruction et de développement adaptables au contexte spécifique de chaque pays.

IV. Éléments constitutifs du cadre pour la reconstruction et le développement post-conflits

15. L'élaboration d'un plan de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflits nécessitera des travaux de recherche, des consultations et des études considérables avant d'être mis au point et adopté. On pourrait signaler que cinq domaines d'intérêt, à savoir la sécurité ; la transition et la gouvernance politique ; les droits de l'homme, la justice et la réconciliation ; l'assistance humanitaire, la reconstruction et le développement socio-économique et la mobilisation de ressources ont été retenus comme les premières grandes lignes des domaines et problèmes à aborder.

16. Les points de référence et les indicateurs relatifs à la sécurité devraient essentiellement porter sur les activités qui visent à :

- Assurer la sécurité de la société et de son environnement, y compris le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire comme base de transformation ;
- Faciliter la transformation des organes étatiques, notamment ceux qui sont chargés de la sécurité et de la justice. Ce qui devrait inclure, en tant que composante essentielle, la mise en place et le renforcement des institutions de surveillance des organes sécuritaires ;
- Assurer la conception et la mise en place de programmes détaillés et bien équilibrés de la DDRR en tant que base de consolidation de la sûreté et de la sécurité ;
- Parer aux menaces de sécurité de base telles que la prolifération des petites armes y compris celles en possession des civiles ;
- S'assurer de la mise en oeuvre des approches intégrées pour renforcer les capacités des communautés/et pays touchés en vue du rapatriement, de la réinstallation (à l'intérieur du pays), de la réinsertion et de la réhabilitation des réfugiés, des personnes déplacées, des anciens combattants et leurs familles avec une attention particulière pour les femmes victimes de la violence ;
- Assurer la réforme du secteur sécuritaire y compris les relations civiles et militaires en privilégiant le secteur sécuritaire et la conversion des capacités militaires à des fins civiles ;
- Trouver une réponse aux préoccupations sécuritaires spécifiques des minorités ethniques/religieuses et regagner la confiance de ces différents groupes.

17. Les questions de gouvernance politique et de transition doivent être guidées par les principes universels (défense du pluralisme), facilitation de la participation politique et des liens entre les mesures à court terme et les perspectives à long termes (à savoir de portée nationale). Ces principes doivent être à la base de la série d'activités suivantes :

- Instituer des stratégies qui garantissent la participation massive et un leadership qui déterminent collectivement les besoins et les priorités et garantissent l'appropriation locale du processus ;

- Aider la société/pays à déterminer sa vision nationale et à concevoir des stratégies pour la réaliser ;
- S'assurer de la participation de toutes les couches de la société y compris les populations déplacées à la création d'une vision nationale et de tous les processus démocratiques ;
- Faciliter la mise en place et/ou restauration des institutions publiques démocratiques et de l'autorité civile ainsi que les capacités de contrôle législatif ;
- Initier les processus de renforcement des capacités détaillées aux niveaux des institutions étatiques et non-étatiques ;
- Etablir des processus susceptibles d'encourager une évaluation de l'impact en cours pour s'assurer des activités correctives et du suivi des programmes et des activités de reconstruction ;
- Aborder et trouver une solution aux causes profondes des conflits ;
- Favoriser la création de mécanismes susceptibles d'encourager la décentralisation des pouvoirs et la gestion des ressources ;
- Intégrer les cadres continentaux de la gouvernance tels que les APRM dans les stratégies de reconstruction post-conflits ;
- Favoriser la création d'une presse ouverte qui tienne compte des préoccupations de ses lecteurs.

Droits de l'homme, Justice et Réconciliation

18. Cette section du cadre RDPC doit permettre à un pays/société émergeant des conflits de prendre la décision importante de savoir s'il faut suivre la voie de la justice de restauration de la confiance ou celle de la vengeance. Les deux choix ont une implication sur la nature des droits de l'homme, de la justice et du modèle de réconciliation qu'un pays adopte. Le cadre devrait donner lieu à ce choix national et définir les indicateurs et les évaluations, des questions qui :

- Permettent une approche basée sur le contexte des droits de l'homme de la justice et de la réconciliation ;
- Facilitent la mobilisation de la société pour s'assurer du bien-fondé et de la légitimité du modèle adopté ;
- Dissipent les tensions entre le choix de l'impunité et celui de la réconciliation ;

- Encouragent et facilite les activités de consolidation de la paix et de réconciliation ;
- Donnent l'occasion d'invoquer des mécanismes traditionnels de réconciliation et ou de justice et abordent les questions de réconciliation (que se soit une réconciliation symbolique ou concrète) ;
- Prévoir la réforme des institutions judiciaires pour garantir son indépendance, professionnalisme et efficacité en matière de rendre justice ;
- Prévoir l'utilisation de structures de l'UA et d'autres instruments internationaux pour le renforcement des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation ;
- Promouvoir l'accès des citoyens ordinaires à la justice ;
- Veiller à ce que les droits constitutionnels et les droits légaux soient restitués aux couches de la société y compris les populations déplacées qui ont dû perdre leurs droits durant les conflits ;
- Prévoir l'amélioration des mécanismes législatifs et cadres juridiques visant le renforcement de l'état de droit ;
- Prévoir des mesures visant à accorder une compensation aux victimes de conflits.

Assistance humanitaire, Reconstruction et Développement socio-économique

19. Cet aspect du modèle devra aborder la question épineuse de l'interrelation entre l'assistance transitoire de réhabilitation de la société (telle que la réintégration et la réhabilitation des réfugiés des personnes déplacées et des anciens combattants rapatriés/réinstallés,), la reconstruction totale et le développement socio-économique à plus long terme. Les besoins types doivent porter essentiellement sur les questions aussi bien macroéconomiques que microéconomiques, c'est-à-dire la mise en oeuvre de politiques, de processus propres à orienter le pays d'une société affectée par les conflits vers une société qui aspire à la stabilité en matière de développement socio-économique, de développement des cadres institutionnels, et des structures de mise en oeuvre et de sa capacité à exercer ses fonctions. Les questions fondamentales qui se posent à ce stade seraient de savoir que mettre en oeuvre, comment les mettre en oeuvre et quelle est la garantie de la capacité de surveillance qui allie l'objectif au résultat. Les activités relatives dans ce cadre doivent porter essentiellement sur :

- La création ou le renforcement des capacités aux niveaux aussi bien national que local ;
- La détermination de mettre en activités aux résultats à court terme qui se rapportent et contribuent aux objectifs à long terme ;
- Les secours d'urgence, l'aide à la réintégration et à la réhabilitation en vue de stabiliser les populations ;
- Les stratégies de galvanisation du soutien international y compris la mobilisation de ressources et le suivi continu des engagements et des annonces de contributions des donateurs ;
- Les questions relatives à l'allègement de la dette ;
- La reconstitution du capital social,
- La décentralisation des recettes et des méthodes de surveillance ;
- La réintégration de l'économie rurale au sein du marché ;
- L'adoption et l'amélioration de la gestion des recettes et la mise en place de systèmes fiscaux et financiers efficaces et fiables ;
- La réhabilitation des services et des secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé ; etc.
- La garantie de la participation des diverses couches sociales, notamment les femmes, les groupes marginalisés et les populations déplacées ;
- L'élaboration de stratégies de recors aux capacités des ressources humaines de la diaspora ;
- La restauration de l'infrastructure et d'autres installations physiques ;
- L'examen des questions relatives à la dégradation de l'environnement, à l'exploitation durable et à la répartition équitable des ressources naturelles.

Mobilisation de ressources

20. L'une des conditions *sine qua non* la plus importante pour la réalisation des objectifs de reconstruction post-conflits c'est d'obtenir le soutien et le financement adéquat et durable de la communauté internationale. Pour faire face efficacement à ce défi, les pays émergeant des conflits doivent disposer d'une

stratégie globale de mobilisation de ressources. Le Cadre du RDPC, dans ce domaine, devra porter essentiellement sur les aspects suivants:

- Elaboration de stratégies qui définissent les ressources aussi bien internes, qu'externes. Ce qui nécessiterait la mise en place de mécanismes qui permettent au pays d'exploiter pleinement les ressources et l'expertise locales ;
- Mise en place de mécanismes propres à renforcer les capacités locales en leur apportant le soutien financier et l'expertise nécessaires ;
- Suivi des engagements et des promesses de contributions de la communauté internationale ;
- Les mécanismes régionaux, sous-régionaux et continentaux doivent soutenir les efforts déployés par les pays émergeant des conflits, dans le cadre du développement des stratégies de mobilisation des ressources, des propositions de projets/programmes et négocier les arrangements avec les donateurs, les institutions financières internationales et les organisations commerciales.

Autres questions à examiner dans l'élaboration du Cadre pour la RDPC

21. Coordination et gestion de l'assistance et de l'intervention. La bonne réalisation du cadre de reconstruction et de développement post-conflits proposé sera déterminée par l'existence d'une stratégie fiable en matière de coordination de l'assistance au pays en situation de reconstruction, l'existence ou la création d'une capacité adéquate aux niveaux local, national et régional et l'intégration de programmes de secours/de réhabilitation, de reconstruction et de développement surtout au début de l'opération de reconstruction.

22. Coordination et gestion de l'assistance et de l'intervention : La clé de la bonne coordination et gestion en matière de reconstruction post-conflits relève du lien existant entre les pays africains concernés et les partenaires participant activement aux efforts de reconstruction et de développement. Ce lien être régi par les principes d'appropriation, de leadership, d'obligation redditionnelle et de solidarité mutuelles. La coordination doit intervenir aux niveaux de la politique stratégique et de la mise en oeuvre et l'UA pourrait jouer à ce stade un rôle de leadership important en s'assurant de la bonne coordination pour la réalisation d'un programme continental plus élargi en matière de paix, de sécurité et de développement socio-économique. Au nombre des questions à examiner dans le Cadre figurent :

- Une évaluation et définition des priorités en matière de besoins bien coordonnées/intégrées comprenant tous les acteurs concernés y compris le pays concerné et l'UA;
- Etablissement d'un partenariat avec les CER et d'autres structures de l'UA telles que le NEPAD pour s'assurer que l'avantage comparatif régional est pris en compte dans le processus ;
- Evaluation de l'impact et intégration de l'expérience acquise dans le processus de planification /mise en oeuvre ;
- Consultations diversifiées en vue de déterminer le rôle et les responsabilités de tous les acteurs au niveau aussi bien local que mondial et définir les normes et les mécanismes de mise en œuvre de la responsabilité.

23. Renforcement des capacités : Dans la plupart des cas, les situations post-conflits sont caractérisées par la capacité limitée et fragile aussi bien de l'Etat que de la Société civile. Pour participer activement au processus de reconstruction , des activités intensives de renforcement des capacités doivent être entreprises dans tous les secteurs. Cette nécessité devra tenir compte de la tendance sans cesse croissante qui existe de nommer du personnel expatrié dans des régions en situations de reconstruction post-conflits. Cette approche ne contribue pas nécessairement au renforcement des capacités locales et suscite souvent du ressentiment et de la confusion étant donné l'application de diverses approches et styles de gestion qui ne tiennent souvent pas compte des besoins socio-économiques de la communauté.

24. Intégration du secours humanitaire et du développement. Un bon programme de reconstruction doit être précédé d'un programme de secours humanitaire, de réintégration et de réhabilitation qui sert de pont de transition à une p stable paix. Souvent , des composantes significatives des programmes d'assistance humanitaire ne sont pas financés de manière appropriée. Ces activités sont cependant indispensables pour la consolidation de la paix et la restauration de la stabilité notamment pour favoriser le retour en toute sécurité, la réinstallation et la réinsertion, des réfugiés, des rapatriés et des populations déplacées et fournir les moyens de subsistance par la relance de projets aux résultats rapides. Il est également important que les stratégies de reconstruction post-conflits se débarrassent de la tendance à la classification erronée par catégories et de double emploi des populations affectées et, ou bénéficiaires et de s'en tenir d'abord aux mandats institutionnels des agences et des organisations. Le défi principal dans ce cas-là est de favoriser la cohérence et la cohésion entre les programmes et les activités d'entités qui traitent de secours et de réhabilitation d'une part et de développement socio-économique à long terme de l'autre.

V. Créneaux de l'UA dans la reconstruction et le développement post-conflits

25. L'un des créneaux clés de l'UA est sa capacité à fournir un cadre rationnel pour une question définie comme une menace à la sécurité commune du Continent (Article 8 ii (m) de la Déclaration solennelle de la Politique africaine commune de Paix et de Sécurité) et en tant que l'une des priorités de l'Afrique en matière de Paix et de sécurité (voir rapport sur les consultations UA-NEPAD sur la paix et la sécurité tenues les 7-8 mars 2003). En tant que garant de la paix et de la sécurité du continent, l'UA a la responsabilité de produire un plan détaillé de la RDPC. Ce cadre comprendrait des critères, des normes et des indicateurs de qualité par rapport auxquels les pays qui émergent des conflits devront mesurer leurs performances en ce qui concerne la mise en oeuvre de leurs programmes de reconstruction. Ce cadre est destiné à intégrer la cohérence, la compréhension et la synergie dans les situations de reconstruction et à promouvoir les chances de consolidation de la paix.

26. L'UA est également mieux placée pour sensibiliser la communauté internationale au soutien et à l'assistance au programme de reconstruction du Continent conformément aux principes du partage du fardeau et de l'obligation redditionnelle mutuelle. Ce créneau dépend de la capacité de l'UA à faire l'évaluation en temps réel de l'état de la RDPC sur le Continent, en partageant cette information avec toutes les parties prenantes à l'intérieur comme à l'extérieur du Continent et en fournissant un leadership et un appui effectifs pour les mesures correctives à prendre.

27. Les pays perdent souvent leurs capacités durant les conflits. Des déficits considérables, en matière notamment de ressources humaines et de capacités institutionnelles importantes sont notées à la fin du Conflit. Cela entraîne de graves conséquences sur la reconstruction. L'UA est bien placée pour créer/identifier un groupe de professionnels et autres experts que l'on pourrait mettre à la disposition des pays qui émergent des conflits dans des domaines clés tels que l'élaboration de propositions de projets et de programmes importants, les négociations avec des institutions financières internationales et la gestion des ressources naturelles, notamment l'octroi de concessions aux compagnies internationales et aux gouvernements étrangers. Ces capacités peuvent être organisées sous forme de listes/bases de données de compétences techniques disponibles et potentielles que l'UA pourrait fournir aux pays post-conflits.

28. Considérant les défis considérables auxquels se trouvent confrontés les pays émergeant des conflits en matière de la mobilisation de ressources pour leurs programmes de reconstruction, l'UA pourrait mobiliser entre autres leurs efforts en les aidant à négocier l'obtention de ressources ou en exhortant les donateurs internationaux à honorer leurs engagements. Fait encore plus important, elle pourrait négocier avec les donateurs, la mise en oeuvre d'un

accord de confirmation financier, comme il fallait s'y attendre, qui pourrait accélérer la mise en oeuvre des activités initiales de reconstruction post-conflits.

29. Il y a toute une variété d'acteurs qui participent activement à la reconstruction post-conflits. L'UA est responsable du contrôle et de la coordination des activités de tous les acteurs pour veiller à ce que leurs efforts s'inscrivent dans les normes régissant la RDPC et la vision du Continent sur la paix et la sécurité. Ce contrôle et cette coordination sont également essentiels dans la création de la synergie des efforts et de l'efficacité, y compris l'utilisation des ressources et la prévention des activités contre-productives qui pourraient compromettre les chances et les opportunités de reconstruction.

VI. Acteurs clés et mise en place institutionnelle

30. Les Acteurs de la conception et de la mise en place du Cadre de l'UA en matière de reconstruction post-conflits comprennent les Départements au sein de la Commission de l'UA, les institutions, les bureaux régionaux et les missions sur le terrain de l'UA, les divers organes des CER de l'UA, du NEPAD, les gouvernements nationaux des pays touchés, les Nations Unies et les institutions spécialisés de l'ONU, les ONG oeuvrant dans divers aspects de la reconstruction post-conflits, les institutions multilatérales y compris les institutions de Bretton Woods et les donateurs et les partenaires bilatéraux.

31. Au niveau de l'UA, le Protocole du Conseil de Paix et de Sécurité prévoit la mise en place le cas échéant, d'organes subsidiaires pour l'exécution des fonctions du CPS. Cette disposition offre l'opportunité de créer des mécanismes spécialisés en vue de faciliter le Programme du RDPC. Au niveau de la Commission, la structure de Maputo prévoit une unité du RDPC au sein de la Division de la Gestion des Conflits du Département Paix et Sécurité. Qui plus est, un Accord conclu récemment avec l'UE prévoit également le recrutement d'un expert au RDPC. Ces accords devraient être mis en oeuvre de toute urgence. En outre, un groupe interdépartemental permanent comprenant des bureaux régionaux et sous-régionaux de l'UA chargé d'examiner les développements récents en matière de RDPC pourrait être établi. Cette structure pourrait être soutenue par un groupe inter-institutions dirigé par l'UA avec la participation d'institutions et d'autres parties prenantes des Nations Unies. Le groupe inter-institutions pourrait se réunir deux fois par an pour examiner les défis auxquels sont confrontés les pays en situations spécifiques de reconstruction post-conflits.

32. Le NEPAD a également identifié la période post-conflits comme un domaine d'action prioritaire pour lequel le système des Nations Unies a mis en place un sous-groupe d'institutions humanitaires et de développement à l'appui du développement des programmes intégrés post-conflits en Afrique. Ces activités devraient informer et être intégrées dans le processus de l'UA. Il existe également un grand répertoire d'expertise africaine sur le continent et au sein de

la diaspora qui se présente sous forme d'individus, d'organisations civiles telles que des ONG, d'organisations religieuses qui pourraient apporter une valeur ajoutée au processus de création d'un cadre continental pour la reconstruction et le développement post-conflits.

33. Au niveau international, l'UA pourrait exploiter tout un réservoir d'expertise et d'expérience au moment de l'élaboration de son Cadre. Par ailleurs, la Banque Mondiale, le FMI, la BAD, le PNUD, le PAM et les Etats-Unis entre autres ont mis en oeuvre des programmes et une expertise en matière de gestion de la transition et des situations post-conflits et leurs contributions au processus de l'UA en matière d'élaboration d'une stratégie africaine dans ces domaines seraient importantes. Le HCR en tant qu'institution chargée de la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiées, a mis en œuvre le concept des 4R(Rapatriement, Réhabilitation, Réinsertion et Reconstruction) qui est en cours d'exécution au niveau des pays tels que la Sierra Léone, l'Erythrée et nous l'espérons bientôt le Burundi, la RDC, le Libéria et le Soudan. Ce concept est entrain également d'être élargi en vue d'inclure la réinsertion, à l'intérieur du pays, des réfugiés et des personnes déplacées comme dans le cas du Soudan. Pour conclure, un certain nombre de donateurs ont fait savoir qu'ils s'engageaient, aux termes notamment du Plan d'Action du G8, pour l'Afrique, d'apporter leur soutien aux programmes post-conflits en Afrique comme moyens de promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité humaine. Cette aide devra être utilisée judicieusement dans le cadre du renforcement des programmes de reconstruction et de développement post-conflits.